

REUNION DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un le 20 septembre à 14 heures 45 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, M. René LOGNON, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSES : M. Claude HERTAULT

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président s'excuse pour son retard car il a dû répondre aux interrogations de la presse nationale dans le cadre de la réunion prochaine du conseil de défense sanitaire. Il se déclare heureux de retrouver ses collègues lors de cette réunion de rentrée puis prononce son discours d'ouverture dont l'intégralité figure en annexe au présent procès-verbal.

M. BEUVAIN souligne que la proposition adressée aux élus de l'opposition d'accéder à la vice-présidence des commissions thématiques de l'assemblée n'a pu être examinée dans la mesure où aucune précision n'a été donnée quant au périmètre de cette proposition et aux pouvoirs qui seraient attribués aux vice-présidents pour qu'ils jouent un rôle en leur sein. Il précise que dans de telles conditions, l'opposition n'a pas pu juger de la portée de cette proposition.

Il considère que les interrogations et craintes de l'opposition se trouvent confirmées par certaines dispositions du projet de règlement intérieur relatives aux pouvoirs des vice-présidents qui seraient de nature à faire assumer à l'opposition des projets qui ont été débattus majoritairement au sein des commissions et qui ne refléteraient pas les orientations politiques qui sont les siennes.

M. BEUVAIN estime que l'opposition doit être force de proposition dans un cadre définissant préalablement les dispositifs, les moyens, et les outils mis en œuvre pour l'écouter, et c'est dans un tel cadre qu'elle exprimera l'originalité de ses propositions notamment en assemblée plénière, dans le travail des commissions, sur le terrain... où elle assumera pleinement son rôle.

M. BEUVAIN souligne, par ailleurs, que la volonté aujourd'hui exprimée par la majorité, de réinsuffler une dynamique, fait suite à une politique de privation au cours des précédentes mandatures, dénoncée par l'opposition, ayant eu des conséquences sur la vie quotidienne de la population du département et qu'après une telle période il ne lui apparaît pas difficile de prévoir cinquante millions en investissement et en fonctionnement dans un plan de relance.

Enfin, M. BEUVAIN appelle l'attention du Président sur l'absence de réponse positive faite à sa proposition de création d'une septième commission « d'initiative ». Néanmoins, il prend acte de celle faite à l'opposition d'être réunie au sein d'un comité, à l'instar de celui constitué pour les travaux de la majorité. Il déclare demeurer attentif à la méthode qui sera proposée afin que l'opposition puisse être utile au travail de réflexion en amont des travaux des commissions et sessions plénières.

M. TONOLLI exprime son intérêt quant à certaines grandes intentions de la majorité pour la mandature et assure que le groupe Avenir Solidaire et Durable assurera son rôle d'opposition constructive mais exprime le souhait que les modalités de son association aux travaux de définition des politiques départementales soient fixées avec précision.

En ce qui concerne le choix et l'acceptation par le groupe Avenir Solidaire et Durable de la vice-présidence de la 5^{ème} commission, confiée à Mme ERCAN, M. TONOLLI précise que dans l'hypothèse où ce rôle se résumerait à l'enregistrement de politiques auxquelles le groupe ne serait pas suffisamment associé, il se retirerait de cette vice-présidence.

Enfin, M. TONOLLI regrette fortement que parmi les grandes intentions formulées aujourd'hui, la transition écologique, aspect urgent et brûlant devant être pris en compte dans toutes les politiques départementales, n'ait été abordée à aucun moment.

M. FAUVET remercie d'une part, les agents des services départementaux pour la qualité et l'efficacité du service rendu au quotidien aux samariens, comme en témoigne d'ailleurs le rapport très positif rendu par la chambre régionale des comptes relatif aux routes départementales, d'autre part Mme Caroline MEZIERE, Directrice générale adjointe

ressources humaines, juridique et logistique qui rejoint le Département du Pas de calais après 13 années passées au sein de la collectivité.

M. FAUVET déclare être dans une posture positive mais non moins d'attente ; ainsi, abordant les premiers sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente session, il remarque notamment que les créations de postes ne concernent pas les missions sociales ou en contact avec le public, qu'en ce qui concerne l'évolution du plan de relance, les crédits non consommés auraient pu susciter d'autres initiatives vers les populations les plus fragiles ou être le levier majeur pour intégrer les questions environnementales aux politiques du département, et qu'en matière éducative la question de la sectorisation des collèges et de leur situation patrimoniale devra faire l'objet d'une réflexion.

M. FAUVET évoque les difficultés générées par le regroupement de certains services et la disparition corrélative d'autres services publics sur une partie du territoire départemental et par la question de l'inclusion numérique, autant de sujets identifiés sur lesquels il estime qu'il conviendrait de travailler en coordination avec les autres échelons territoriaux et notamment les élus de la Région.

Il souligne, par ailleurs, l'existence d'un certain nombre d'intentions et de prise de décisions importantes allant dans le bon sens, notamment dans des situations d'urgence liées à l'enfance en danger, et remarque les initiatives prises en matière culturelle et sportive au cours de l'été malgré la situation sanitaire, lesquelles ont pu être constatées par les habitants.

Enfin, M. FAUVET salue la volonté de transparence de M. le Président qui souhaite également associer l'ensemble des élus aux travaux ; il assure que les élus de son groupe seront force de proposition et qu'ils pourront prochainement, au cours des travaux du budget supplémentaire et du budget primitif, vérifier si les intentions exprimées se traduisent en actes.

M. le Président, souhaitant apporter des précisions à MM. BEUVAIN, TONOLLI et FAUVET, se défend tout d'abord de vouloir cantonner les vice-présidences à un rôle supplétif. Sur le sujet de la transition écologique, il souligne que parmi les attributions confiées à M. BEAUVARLET, vice-président, figure celle de la transition écologique et qu'une mission en charge de cette dernière va être créée dans les services. Il revient, ensuite, sur les critiques formulées au sujet des créations de postes qu'il convient de prendre, selon lui, dans sa globalité pour 2021 afin de mettre en exergue les évolutions réelles entreprises actuellement, en comparaison avec la trajectoire RH de 2015, rendue alors nécessaire dans un contexte difficile et assumée avec courage par son prédécesseur. M. le Président souligne que les moyens humains sont mis dans les services où les besoins sont nécessaires ; tel est le cas de la

protection de l'enfance pour laquelle des postes ont été créés lors de la session du mois d'avril en raison de la croissance forte du nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

En réponse à M. BEUVAIN sur les postes de vice-présidences, M. le Président reconnaît qu'une difficulté de circulation de l'information a pu être relevée mais rappelle qu'il a, à nouveau, proposé récemment à chaque président de groupe, par messagerie électronique, de solliciter leur désignation à la vice-présidence des commissions 1 et 6, alors même que les commissions allaient se réunir en session. Il présente à nouveau cette proposition aux groupes d'opposition.

Il invite, une nouvelle fois, les membres de l'assemblée à saisir toutes les occasions pour réunir les six commissions afin d'y aborder tous les sujets et ajoute que si tel est le cas, une septième commission ne se justifie pas.

M. le Président s'engage à adresser aux conseillers départementaux les rapports de session au moins quinze jours avant la réunion, ce qui laisse à chacun trois jours de plus pour travailler sur les sujets par rapport au délai légal qui impose le respect de douze jours.

Au sujet de la carte scolaire, M. le Président salue le travail substantiel effectué en coprésidence par Mme MAILLE-BARBARE et M. STOTER qui sera présenté lors d'une séance de travail de la session du budget supplémentaire.

Il donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. HERTAULT pour Mme MARTIN.

M. le Président propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2021 qui est affiché à l'entrée de la salle. Il est procédé au vote du procès-verbal, adopté à l'unanimité.

21.1.23 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Tout en partageant la volonté de rationaliser les débats pour plus d'efficacité, M. FAUVET souligne que les modifications au règlement intérieur proposées ne sont pas anodines notamment celles qui encadrent le temps d'interventions des membres de l'assemblée ; il demeure toutefois confiant dans la capacité du Président à laisser les débats se dérouler. Néanmoins, il annonce que le groupe Somme en commun s'abstiendra par prudence.

M. le Président précise que l'objectif des modifications apportées au règlement intérieur, parmi lesquelles figure la transmission des amendements, est de rendre le travail des services plus efficace et de permettre l'examen de toutes les propositions.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », « Avenir solidaire et durable », Mmes ESTEBAN, QUIQUEMPOIX et M. BEUVAIN s'abstenant, M. STOTER votant contre.

21.1.24 – INDEMNITES DES TITULAIRES DE MANDATS DEPARTEMENTAUX, Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

M. TONOLLI précise que l'enveloppe des collaborateurs de groupe est déterminée au regard des indemnités alloués aux élus ; c'est la raison pour laquelle, le groupe Avenir Solidaire et Durable n'est pas favorable à une baisse des indemnités des élus.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, M. BOULOGNE s'abstenant.

21.1.25 – FORMATION DES ELUS, Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.1.26 – TRANSFERTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DU PLAN DE RELANCE, Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Au vu du succès de l'aide à l'acquisition de vélos électriques, inscrite au plan de relance, M. le Président évoque la possibilité de prolonger le dispositif.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.1.27 – OPERATIONS FINANCIERES - TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS - REPARTITION DU PRODUIT 2020, Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. RENAUX exprime ses doutes quant au mode de répartition de la TADEM entre les communes, qui s'avère inégalitaire selon lui, et souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur ce thème.

Mme de WAZIERS rappelle que les critères de répartition ont été arrêtés en 2010 et peuvent effectivement être revus.

M. FAUVET précise que le travail mené en 2010 pour faire évoluer les critères avait été dense et complexe. Il se déclare favorable à un réexamen collectif des critères et souligne que ce dispositif peut être un outil de rééquilibrage du territoire. Il fait part de l'abstention de son groupe sur ce rapport.

M. le Président fait remarquer qu'en 2010 les critères ont été définis par la majorité du Président MANABLE.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Avenir solidaire et durable », Mmes BENEDINI-POLLEUX, DARRAS, HEROUART, KUMM, QUIQUEMPOIX, MM. BEUVAIN, BOULOGNE, FAUVET, LARCHER, PIOT et RENAUX s'abstenant.

21.1.28 – RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1), Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », et « Gauche démocratique et républicaine » s'abstenant.

21.1.29 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS, Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président souligne que sur le numérique une demande de recettes de l'Etat au titre du plan France relance va être soumise à Mme de MONTCHALIN, qu'il va rencontrer prochainement à Paris et que par ailleurs, le Département va également solliciter des recettes dans le cadre du plan de relance européen.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.1.30 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. le Président indique que le rapport « commission consultative des services publics locaux » est retiré de l'ordre du jour afin de prendre le temps de la réflexion concernant les trois associations à désigner.

21.1.31 – EXECUTION DU PLAN DE RELANCE ET INFORMATION TRIMESTRIELLE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DES AIDES ATTRIBUÉES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE POST COVID-19, Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure

L'Assemblée prend acte du rapport «exécution du plan de relance et information trimestrielle de l'assemblée délibérante des aides attribuées par le Président dans le cadre du plan de relance post COVID-19 »

21.2.12 – STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE, M. Olivier JARDE, rapporteur, conclusions adoptées

Mme QUIQUEMPOIS rend hommage aux travailleurs sociaux mobilisés au quotidien dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'accompagnement à la parentalité. Elle indique que les fermetures de centres médico-sociaux dans les territoires n'ont pas été dans le sens du développement de l'écoute et de la proximité avec les usagers mais ont mis les publics les plus fragiles en grande difficulté.

M. le Président souligne que le système actuel fonctionne grâce notamment à la possibilité de prise de rendez-vous mais aussi aux déplacements des travailleurs sociaux aux domiciles des usagers ; par ailleurs, le fait qu'aujourd'hui, chaque Maison départementale des Solidarités et de l'Insertion (MDSI) regroupe l'ensemble des métiers, ce qui n'existait pas au sein des anciens centres médico-sociaux (CMS), leur permet d'accompagner les usagers dans la globalité de leurs problématiques. Il est également rappelé que des points d'accueil sont mis en place dans quarante-deux mairies et que la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) assure désormais des permanences dans onze des vingt-deux MDSI. Il précise que le nombre de lieux d'accueil est aujourd'hui aussi élevé qu'auparavant, avec une qualité de service améliorée. M. le Président n'exclut toutefois pas la possibilité de renforcer la présence des services si des besoins particuliers sont révélés. Il considère enfin que l'organisation actuelle des MDSI a permis la mise en place d'un système plus efficace que celui qui existait antérieurement et au travers duquel il était souvent constaté la fermeture des CMS notamment en raison de l'absence fréquente des agents pour des raisons variées quoique légitimes.

Mme DARRAS souligne la distinction à effectuer entre le milieu rural et les quartiers où l'accueil dit inconditionnel ne se vérifie pas ; pour illustrer son propos, elle évoque la seule MDSI du quartier nord pour 22 000 habitants et celle de Pierre Rollin, toutes deux étant surchargées ce qui entraîne beaucoup d'attente. Mme DARRAS en conclut que la fermeture des anciens CMS ne se justifie pas forcément en ce qui concerne les quartiers.

M. le Président rappelle que grâce aux moyens mis en œuvre tels que les déplacements à domicile des travailleurs sociaux, le bus PMI ou les accueils dans les mairies, les usagers peuvent obtenir un rendez-vous auprès de leurs travailleurs sociaux.

M. JARDE confirme que la création de centres plus importants permet de répondre plus efficacement aux rendez-vous mais aussi aux situations d'urgence qui demandent une prise en charge rapide et conclut son propos en considérant que le système actuel des MDSI s'avère plus efficace que celui des CMS d'autrefois.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

21.2.13 – INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4), M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOUCHY, rapporteur, fait échos à une demande de substitution de terme souhaitée par l'opposition en commission afin que le terme « contrôle » des bénéficiaires RSA soit remplacé par celui de « vérification ».

Sans être totalement opposée à la vérification de la situation des bénéficiaires du RSA portant par exemple sur l'adresse ou le caractère isolé des personnes, Mme DARRAS regrette le caractère non distinctif des contrôles effectués par la caisse d'allocations familiales de la Somme, laquelle a notamment adressé un courrier de contrôle à tous les bénéficiaires du RSA, entre mai et juillet 2021, sans distinction de situations, ce qui a été générateur de stress pour lesdits bénéficiaires.

M. le Président considère que l'esprit des vérifications menées à l'égard de ces derniers est surtout d'une part, de rappeler que face aux droits il y a des devoirs, d'autre part, que des personnes éloignées de l'administration puissent être repérées. Il rappelle que 60 % des allocataires perçoivent le RSA depuis plus de quarante-neuf mois et qu'une trentaine d'entre eux sont dans le dispositif depuis 1988, c'est-à-dire depuis la mise en place du revenu minimum d'insertion (RMI). Il lui semble donc normal et nécessaire de pouvoir rencontrer ces bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi non dans un esprit de sanction mais de pédagogie.

Mme DARRAS ajoute que demeure le problème du non recours au droit de personnes très défavorisées qui ne bénéficient pas de droits faute d'en connaître les modalités de perception.

M. SOMON insiste sur la volonté première du Département d'accompagner les allocataires du RSA dans la recherche d'emploi et, malgré la progression de la dématérialisation engagé par l'Etat et non le Département, de veiller à maintenir le contact, ce qui a été fait notamment avec la pratique du Facile A Lire et à Comprendre (FALC).

M. FAUVET rappelle que 30 à 40 % des usagers ne réclament pas le RSA alors qu'ils y ont droit, ce qui témoigne selon lui du fossé qui se creuse entre les concitoyens et l'administration. Puis, il évoque la possibilité de mettre en place un jour un dispositif départemental offensif qui permettrait de repérer ces personnes.

M. le Président souligne que le Département de la Somme a été précurseur lors de la mise en place du FALC en direction des bénéficiaires du RSA lesquels ont été associés l'élaboration des documents qui leur sont destinés.

Il revient, par ailleurs, sur le problème non résolu à ce jour mais évoqué encore récemment avec Mme de MONTCHALIN, du manque de lisibilité des rôles respectifs de la caisse d'allocations familiales (Caf) et du Département. Il précise qu'en effet les bénéficiaires reçoivent de la Caf le versement de leurs allocations RSA et que dans ces conditions, ils n'établissent pas le lien entre RSA et Département, cette confusion ne facilitant pas le rapprochement entre les bénéficiaires et la collectivité. M. le Président se dit attentif à l'évolution positive qui lui a été évoquée par Madame la Ministre sur ce sujet.

M. RENAUX attire l'attention de ses collègues sur une conséquence de l'application de la loi Elan en matière de logement social, constatée actuellement, en vertu de laquelle les bailleurs adressent aux locataires desdits logements, jugés trop grands, des courriers dans lesquels leur sont proposés trois logements et que faute pour eux de choisir l'un d'eux une rupture de bail suivie d'une expulsion serait décidée. M. RENAUX témoigne du stress généré sur les personnes concernées par ce type de courrier et alerte sur le développement de cette pratique et la nécessité pour le législateur de se saisir de cette question pour modifier la procédure.

M. STOTER confirme que le rôle dévolu au Département en matière de RSA n'est pas celui dans lequel la collectivité est la plus reconnue, le manque de lisibilité de l'action départementale dans ce domaine étant réel. Il rappelle, par ailleurs, les objectifs affichés des contrôles effectués à l'égard des bénéficiaires du RSA qui sont de garantir le juste droit aux allocataires, l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire du département, un accompagnement adapté aux allocataires et la bonne gestion des fonds publics.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

21.2.14 – BUDGET ANNEXE DU FSL (MISSION 4), M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

Après avoir salué la qualité des services rendus par le pôle logement de la direction de la cohésion sociale et du logement qui a permis notamment le règlement de deux dossiers sensibles aujourd'hui, M. BEUVAIN évoque l'existence de litiges entre bailleurs sociaux et locataires au moment du départ de ces derniers de leur logement, nés de l'obligation de remboursement du dépôt de garantie, et soumet l'idée, débattue et accueillie favorablement en première commission, de l'expérimentation de la présence d'un agent du Département lors de la remise des clés.

M. le Président prend note de cette proposition dont la faisabilité sera soumise à la présidente de la 1^{ère} commission.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

21.2.15 – STRATEGIE PAUVRETE, M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président informe l'assemblée du retrait dans le présent rapport de la partie concernant le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

Mme DARRAS précise qu'elle demeure attentive aux résultats de la prolongation du plan de relance qui était destiné aux familles dont beaucoup d'entre elles n'en ont, en définitive, pas bénéficié sans que l'on connaisse les raisons de ce constat. Elle annonce que le groupe Somme en commun s'abstiendra sur ce rapport.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », « Gauche démocratique et républicaine » et « Avenir solidaire et durable » s'abstenant, M. STOTER ne prenant pas part au vote.

M. le Président indique qu'il quitte la salle, qu'il confie la présidence à Mme Christelle HIVER, 1^{ère} vice-présidente et précise que dans le cadre du budget supplémentaire, M. Desobry fera une présentation d'environ une heure relative au Canal Seine Nord Europe (CSNE).

(La séance est suspendue à 16 heures 58 et reprise à 16 heures 59 sous la présidence de Mme Christelle HIVER, 1^{ère} vice-présidente du Conseil départemental)

21.3.11 – CANAL SEINE NORD EUROPE, Mme Brigitte LHOMME, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, Mmes ERCAN et QUIQUEMPOIX s'abstenant, MM. BEUVAIN et RENAUX votant contre.

M. STOTER, souhaite connaître les orientations envisagées dans les prochaines semaines en matière de politique territoriale.

En réponse, M. BOHIN précise que le sujet a été évoqué en commission avec l'idée émise de constituer un groupe de travail réunissant les membres de la 3^{ème} commission et d'autres, idée qui sera soumise à M. le Président.

M. STOTER rappelle l'existence antérieure du groupe politique de suivi qui permettait de connaître l'évolution de la consommation des dispositifs, territoire par territoire.

M. BOHIN précise d'une part, qu'il donnera des informations en matière d'aides aux communes et d'intercommunalités dans le cadre de la contractualisation au cours de la commission permanente, d'autre part, qu'il a invité les membres de la 3^{ème} commission à appeler l'attention des élus de cantons dans lesquels certaines communes n'ont pas sollicité la totalité des financements mobilisables alors qu'ils sont amenés à s'éteindre prochainement.

21.4.7 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES, M. Hubert de JENLIS, rapporteur,

L'Assemblée prend acte du « rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes ».

21.5.10 – BUDGET ANNEXE : CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10), Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

(M. le Président rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence à 17 heures 10)

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. TONOLLI pour Mme QUIQUEMPOIS, Mme VAST pour Mme ERCAN.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.5.11 – COLLEGES ET ACTIONS EDUCATIVES (MISSION 12), Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme ERCAN annonce qu'elle votera contre ce rapport en raison de l'évolution, insuffisamment expliquée, des critères attributifs de la dotation de fonctionnement des collèges, qui passent de 22 à 6. Elle déplore le même manque d'explication concernant les critères applicables en matière de subvention de ruralité.

M. le Président, tout en reconnaissant que des explications complémentaires auraient pu être apportées, explique que le dispositif DGF libre d'affectation proposé, quoique demeurant inégalitaire, permet de constater qu'un effort considérable est fait au bénéfice de chaque collégien du département grâce à des crédits supplémentaires d'un montant de 236 000 € à destination des collèges.

Mme ERCAN réitère son besoin d'explications en ce qui concerne les critères d'attribution de la dotation précédemment évoquée.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe « Avenir solidaire et durable » et M. FAUVET s'abstenant.

21.5.12 – SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13), Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELETRE salue les exploits des six sportifs samariens qui se sont illustrés aux Jeux Olympiques de Tokyo, à savoir Mewen TOMA, Enzo TESIC et Maxime GROUSSET en natation, Thomas JORDY en athlétisme et aux Jeux Paralympiques, Redouane HENNOUNI-BOUZIDI en athlétisme et Erika SAUZEAU en aviron.

(Applaudissements dans la salle)

Dans la perspective des Jeux Olympiques 2024, M. le Président considère qu'il faut que les collectivités locales se rencontrent afin d'aborder notamment le sujet des sportifs samariens qui, pour s'entraîner, sont parfois contraints de suivre leurs entraîneurs à l'extérieur du département ; pour éviter une telle situation il suggère de mener une réflexion commune sur les aides à leur apporter afin qu'ils puissent mieux vivre leur préparation.

Mme DELETRE ajoute que Mme Erika SAUZEAU a accepté d'accompagner la politique handisport du Département.

Mme DARRAS propose que l'assemblée départementale honore ses sportifs au cours d'une cérémonie.

M. le Président précise que plusieurs propositions sont prévues en ce sens mais également en direction de celles et ceux du département qui se sont engagés volontairement pour partir aux Antilles, en Polynésie ou encore dans le Var et qui ont fait particulièrement honneur à notre département ; les membres de l'assemblée seront associés aux cérémonies afin que tous soient honorés convenablement.

M. STOTER évoquant la situation de l'association Champion pour le pays de Somme, sollicite un versement rapide de la subvention attribuée à son profit.

M. JARDE souligne la nécessité d'une modernisation de ladite association, M. le Président confirmant l'intérêt d'une réflexion à mener sur l'évolution du concept et le suggère aux élus de la 5^{ème} commission.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président invite les membres de l'assemblée à prendre possession et connaissance des derniers supports de communication de la collectivité qui abordent notamment le festival de Saint-Riquier.

M. le Président lève la séance.

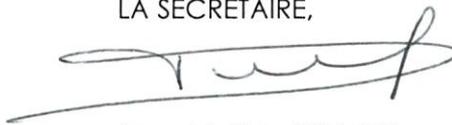
(La séance est levée à 17 heures 35).

.....
LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

LA PRESIDENTE,



Mme Christelle HIVER

Session du 20 septembre 2021

Discours du Président

Monsieur le Sénateur,

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux,

Chers collègues,

Je suis heureux de vous retrouver en cette rentrée pour une nouvelle séance publique de notre assemblée.

Depuis plusieurs mois, l'ensemble de nos propos introductifs étaient teintés de couleurs sombres, dans un contexte marqué par la crise : une crise sanitaire, économique et sociale.

Ce matin, je suis heureux de colorer mon discours de teintes plus éclatantes.

Bien sûr, le virus n'est pas derrière nous.

En ce moment même, des milliers de malades du Covid sont encore dans nos hôpitaux. Certains de nos territoires d'Outre mer se trouvent dans une situation dramatique. A ce titre, **je veux remercier chaleureusement les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, parmi lesquels des agents de la collectivité**, qui sont partis aux Antilles prêter assistance aux populations locales.

Des centaines de soignants se relayent, également, depuis le mois d'août, pour venir renforcer les équipes des hôpitaux de Guadeloupe et de Martinique, débordés par les malades.

Leur engagement exemplaire les honore.

Le virus n'est pas derrière nous, les incertitudes sont encore fortes, mais ce qui était un espoir devient réalité.

Grâce à la mobilisation de tous, la vaccination a formidablement progressé cet été. La Somme fait partie des territoires exemplaires, avec 88% de la population vaccinée.

Comme depuis plusieurs mois, notre collectivité contribue activement aux opérations de vaccination. La mise à disposition du Centre Administratif Départemental permet d'assurer la continuité des activités du Grand Centre qui était auparavant situé au Zénith, capable de délivrer plus de 1.000 doses par jour.

La mobilisation du SDIS permet également d'accroître la couverture vaccinale de nos collégiens, qui était déjà de 76% à la rentrée.

Au sein même de nos services, je suis particulièrement fier de souligner l'exemplarité de nos agents : 98% des 550 agents de nos 23 Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion ont aujourd'hui reçu au moins une dose de vaccin. Ce comportement responsable contribue à protéger les enfants en bas âge, les personnes âgées et handicapées que nous accueillons au quotidien.

Nos services continuent également, en cette rentrée, à assurer la mise en œuvre du plan de relance et des mesures exceptionnelles que nous avons votées ces derniers mois.

Je tiens à leur adresser, une nouvelle fois, les remerciements de notre assemblée, pour leur engagement sans faille et pour la capacité dont ils ont fait preuve ces derniers mois à s'adapter en permanence à un environnement en constante évolution.

Car, nous le verrons dans le cadre de cette séance publique, **les dispositifs mis en place ces derniers mois pour aider les habitants et les professionnels durement touchés par la crise ont pleinement joué leur rôle.**

Plus de 2.000 entrepreneurs ont pu bénéficier de notre aide d'urgence pour traverser la période de cessation forcée de leur activité.

Plus de 4.000 personnes ont pu acquérir un vélo à assistance électrique grâce au soutien du Département.

35.000 collégiens ont reçu un chéquier de 80 € au mois de mai, auxquels s'ajoutent 7.000 élèves entrés en 6^e il y a quelques jours.

5.000 assistantes maternelles et 3.500 personnels des établissements médico-sociaux ont reçu une carte pré-payée pour consommer dans la Somme.

Toutes ces mesures, mes chers collègues, répondent à un principe qui constituera le fil rouge de nos interventions pendant ce mandat : **augmenter**

le pouvoir d'achat des Samariens et développer l'activité économique de notre territoire.

Nous nous y attèlerons sans relâche.

Dans les prochaines semaines, nous serons en mesure de tenir un engagement pris collectivement lors du budget primitif : **augmenter les salaires des auxiliaires de vie**, ces professionnelles si dévouées qui exercent un métier essentiel à notre société en permettant aux personnes âgées et handicapées dépendantes de continuer à vivre chez elles.

Dès le budget primitif, nous avons souhaité, symboliquement, marquer notre détermination à améliorer leur quotidien en votant 1 million d'euros supplémentaire pour augmenter leurs salaires.

Cependant, sur ce sujet comme sur d'autres, nous étions contraints d'attendre que l'Etat fasse évoluer la législation pour agir concrètement.

Aujourd'hui, je peux vous l'annoncer : le cadre réglementaire ayant évolué favorablement, **nous pourrons, d'ici la fin de l'année, attribuer cette somme aux auxiliaires de vie** qui donnent tant au quotidien, dans des conditions difficiles.

Ces augmentations de salaire, complétées par d'autres mesures qui amélioreront leurs conditions de travail, illustrent la volonté que la majorité départementale a portée depuis plusieurs mois :

réhabiliter la valeur travail,

mieux récompenser ceux qui se lèvent tôt pour accompagner les plus fragiles et faire tourner notre économie,

apporter de la reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui se sentent parfois invisibles, alors qu'ils nous sont si indispensables.

La reprise de l'économie nous permet de repenser nos politiques d'insertion, de retour à l'emploi et de soutien aux travailleurs précaires avec des opportunités inédites.

La Somme est aujourd'hui un territoire créateur d'emplois.

Tellement, même, que nous arrivons à un paradoxe à peine croyable : les métiers du bâtiment, de l'hôtellerie - restauration, des services à la personne, le maraîchage, des secteurs entiers voient leur reprise freinée par la pénurie

de main d'œuvre alors même que notre département compte 55 000 chômeurs et 18 000 bénéficiaires du RSA.

Comment se satisfaire de cette situation.

Je refuse d'entendre que des restaurants doivent fermer des salles car ils ne trouvent pas assez de serveurs.

Je n'admets pas que certains chantiers de notre collectivité soient retardés faute de main d'œuvre dans les entreprises auxquelles nous avons recours.

La rencontre entre les personnes privées de travail et les employeurs privés de moyens humains relève de notre responsabilité.

C'est bien là notre raison d'être.

Le Département a su répondre présent dès les premières heures de la crise en déployant des mesures d'urgence dont le succès démontre l'utilité.

Nous devons à présent accompagner la reprise, la soutenir, la conforter, mettre de l'huile partout où les rouages sont grippés.

Nous montrerons ainsi, une nouvelle fois, que la collectivité départementale est utile, indispensable, qu'elle apporte à notre territoire et à ses habitants du dynamisme économique et une amélioration du cadre de vie.

Nous ferons la preuve de l'efficacité de notre action.

Après 18 mois de crise sanitaire, nous avons définitivement répondu à la question de la pertinence de l'échelon départemental en participant activement à la relance économique du pays.

Cela donne aux Départements une légitimité accrue pour peser dans le paysage institutionnel.

Forts de nos actions des derniers mois, nous pouvons, aujourd'hui, **revendiquer davantage d'autonomie, de capacité à agir**, demander un pouvoir d'expérimentation et d'adaptation pour pouvoir répondre au mieux à nos enjeux locaux.

Nous devons **exiger des compétences élargies** dans des domaines où nous sommes encore trop contraints par des carcans, forcés à attendre d'autres acteurs institutionnels pour avancer, parfois en vain.

Nous, territoires ruraux, pouvons nous permettre de nous positionner comme des territoires dynamiques, attractifs, modernes, offrant la qualité de vie que nos concitoyens recherchent.

Je suis particulièrement heureux que cette ambition soit portée avec force par **l'Assemblée des Départements de France** dans le cadre d'instances renouvelées.

Relayant une initiative du Président François Sauvadet, que je salue, j'ai invité chacun d'entre vous à préparer des propositions pour alimenter les **Assises** qui se tiendront pendant le Congrès de l'ADF début décembre.

Dans quelques jours, en marge de la session du budget supplémentaire, nous partagerons nos idées et adopterons une motion commune qui sera transmise à l'ADF pour alimenter un livre blanc national.

L'enjeu est crucial : pour reprendre les mots du Président Sauvadet,

*« Le centralisme jacobin a montré ses limites et l'État ne peut pas tout. Parce que nous sommes, avec les communes, l'institution à laquelle les Français se sentent charnellement rattachés, nous sommes pleinement en phase avec leurs aspirations. Après la crise sociale des gilets jaunes et les crises sanitaires que nous connaissons, **nos compatriotes souhaitent pouvoir se voir un avenir là où ils ont choisi de vivre et non plus nécessairement à l'endroit où on leur impose d'avoir une vie** ».*

Dans ce nouvel élan qui confortera les Départements, il sera essentiel que nous puissions formuler ensemble une **expression commune**.

Le paysage institutionnel est suffisamment morcelé pour que nous n'ajoutions pas de la complexité avec des dissensions locales.

Il en va de la crédibilité de notre action.

Il y a un peu plus de deux mois, je vous disais **que notre mandat, à tous, serait marqué par les conditions de notre élection**.

Que les circonstances de notre accession à l'assemblée départementale nous obligent.

Qu'il est de notre devoir d'entendre le message passé par nos concitoyens.

Je me suis engagé à associer chacun d'entre vous à l'élaboration des politiques départementales.

Je vous ai partagé ma vision du débat politique, dans laquelle des expressions diverses représentent une richesse et non une cause de tensions.

Certains d'entre vous m'ont écouté avec perplexité.

J'ai même entendu la crainte, disiez-vous, que « *la main tendue ne se transforme en bras d'honneur* ».

Mes chers collègues, on peut dire que vous avez le sens de la formule pour faire part de vos doutes.

Comment vous en vouloir.

Vous avez tous, dans votre vie politique, dans votre vie de citoyen, assisté à de beaux discours qui n'ont pas été suivis d'effets.

Tant de promesses sont faites pendant les campagnes.

Tant de bonnes résolutions sont adoptées au début des mandats.

Et, trop souvent, tant de déceptions s'en suivent.

Vous attendiez des actes,

j'ai souhaité vous en donner dès les premiers jours et je vous en donnerai tout au long de notre mandat.

Dès la constitution des commissions thématiques, j'ai proposé aux groupes d'opposition la vice-présidence de toutes les commissions.

Vous n'avez souhaité occuper ces fonctions que dans 4 de nos 6 commissions, refusant la vice-présidence de la première et la sixième.

C'est votre choix et je le respecte.

Je dois pourtant vous avouer que j'en saisis mal le sens.

Comme je ne peux imaginer que ces refus soient liés à une difficulté à vous entendre dans votre propre camp, je cherche des explications ailleurs.

Vous seriez-vous soudain sentis assommés par le poids de cette charge nouvelle ? S'agit-il d'une inattendue marque de confiance et de générosité envers notre majorité ?

Quoi qu'il en soit, la possibilité pour chaque sensibilité politique de contribuer à nos travaux ne s'arrêtera pas à la vice-présidence des commissions.

Nous adopterons, dans le cadre du budget primitif 2022, les grandes orientations qui constitueront notre **projet de mandat**.

Je souhaite que ce projet de mandat soit élaboré dans la **concertation**, en prenant en compte les spécificités de tous les cantons, en retenant toutes les bonnes idées, toutes les propositions pertinentes, d'où qu'elles viennent.

J'inviterai chacun d'entre vous de prendre part à ces réflexions.

Pour structurer nos travaux et prendre le temps de confronter nos idées, je vous propose de nous emparer de nos **commissions thématiques**.

J'ai entendu le souhait unanimement exprimé de faire de nos commissions des lieux d'échange, de débat, où les initiatives et propositions de chacun peuvent être étudiées pour être ensuite présentées à notre assemblée.

Ce sont donc les commissions qui pourront, à l'automne, préparer les propositions qui alimenteront un projet de mandat dédié au service public et au développement du territoire.

Sans entrer dans le détail des orientations que je vous soumettrai à l'automne, **permettez-moi de réaffirmer devant vous cet après-midi quelques grands principes qui doivent, selon moi, guider notre réflexion :**

- Tout d'abord, je veux que nous soyons sans relâche **dans l'action**.

Dans l'action, oui, et non dans la gestion.

Que nous soyons de ceux qui font, plutôt que ceux qui disent.

Pour la détermination plutôt que la résignation.

Pour l'audace plutôt que la prudence.

Car, dans un monde en constante évolution, gérer l'acquis, c'est déjà être en retard.

Nous avons été élus pour faire. Pour bâtir. Pour transformer.

Et ce d'autant plus que notre mandat sera long. Nous connaissons, d'ici 2028, pas moins de 6 élections nationales et locales. La stabilité qui est offerte à notre assemblée pour les 7 prochaines années constitue une formidable chance de construire les projets de long terme qui transformeront profondément la vie des Samariens.

- Nous devons, ensuite, être **toujours plus proches** des usagers de notre service public, **à leur écoute**, comprendre leurs besoins, et nous attacher, tous les jours, à apporter des **réponses de proximité** adaptées à la situation de chacun ;
- Nos actions doivent également être **simples et lisibles**.

Il en va de la santé de notre démocratie locale : les plus ambitieux des dispositifs ne seront d'aucune utilité s'ils ne sont pas identifiés, pas compris ou trop compliqués pour être accessibles.

Nous avons vécu, il ya deux mois, un moment grave et triste de la vie démocratique. Chacune de nos actions des six prochaines années doit être tournée vers les habitants de la Somme. C'est en faisant la preuve de notre utilité que nous restaurerons la confiance entre nos concitoyens et leurs institutions.

- Enfin, je souhaite que nous puissions continuer à **gérer les moyens de la collectivité d'une manière responsable et efficace**, en ayant comme priorité de maintenir une forte capacité à investir pour notre territoire.

Les contraintes financières sont immenses, mais les opportunités le sont tout autant.

Nos partenariats avec tous les échelons institutionnels, de l'Union européenne aux communes, mais aussi avec nos partenaires associatifs et privés, doivent être renforcés pour unir les énergies et les moyens autour des projets structurants de demain.

En synthèse, mes chers collègues, pour poser un cadre aux réflexions qui aboutiront à un projet de mandat ambitieux, **je vous propose l'action, l'audace, la proximité, la simplicité, la responsabilité et l'efficacité**.

Ces grands principes, nous les déclinons dans l'ensemble de nos politiques départementales.

Je formule le souhait, comme je l'ai fait dès le premier jour de ma présidence, de débats sereins et constructifs entre nous. Les premières semaines de notre mandat me donnent toute confiance dans notre capacité à **nous retrouver autour d'un véritable projet de territoire**.

Mes chers collègues, alors que nous sommes encore à l'aube de cette mandature, **sachons unir nos énergies pour que la Somme de 2030 soit belle**.

Je vous remercie.